

Le parlement bolivien approuve une loi fixant les élections au 18 octobre



La Paz, 14 août (RHC)- Le parlement bolivien a approuvé la loi qui fixe la tenue des élections générales au 18 octobre comme délai in ajournable afin de résoudre la crise politique.

Le président de la Chambre des Députés, Sergio Choque a signalé que cette loi, approuvée au préalable par le Sénat ordonne au ministère Public d'ouvrir des procès contre ceux qui prétendent changer la date.

La loi signale également que l'exécutif doit garantir les ressources financières nécessaires pour que le Tribunal Suprême Électoral organise les élections.

Il manque seulement sa promulgation par le régime de facto.

Hier, la Centrale Ouvrière Bolivienne a fait dépendre la levée des blocages des routes et d'autres mesures de pression de la fixation par le TSE et le gouvernement de facto des élections pour une semaine avant la date décidée.

À ce sujet, l'ancien président bolivien Evo Morales a indiqué sur son compte twitter que ces propos manquaient de sens car pour deux semaines ou trois il n'y aurait pas de problème.

Il a signalé que cette position ne profite qu'au gouvernement de facto qui n'a pas intérêt à résoudre la crise pour continuer à accuser le MAS, le Mouvement vers le Socialisme.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/231571-le-parlement-bolivien-approuve-une-loi-fixant-les-elections-au-18-octobre>



Radio Habana Cuba